

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4006>



# Elections professionnelles : votez pour les listes SNES-FSU

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: samedi 15 octobre 2011

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

# Les élections professionnelles ont lieu du 13 au 20 octobre 17 h 00. Ces élections sont très importantes pour la profession.

Elles permettent :

– d'une part **d'élire vos représentants aux CAP Nationales (CAPN) et Académiques (CAPA)**. Ce sont ces CAP qui gèrent tout ce qui a trait à notre carrière : mutations, changement d'échelon, accès à la hors classe, ...

– d'autre part **d'élire vos représentants aux CT nationaux et académiques**. Ce sont les instances officielles au cours desquelles sont débattues entre l'administration et les représentants syndicaux l'attribution des moyens à chaque établissement (DHG), les créations ou suppressions de postes, l'offre de formation dans chaque établissement, ...

Ces élections permettent de mesurer la représentativité syndicale dans notre profession.

De leur résultats dépendra l'attitude du ministère à notre égard et de l'ampleur des attaques que nous aurons à subir.

**Le résultat des urnes donnera l'orientation du type de syndicalisme majoritaire** dont se dotera la profession.

Ce sera un élément déterminant du rapport social de forces permettant de préparer l'avenir.

La **FSU, fédération à laquelle appartient le SNES**, est la première fédération de l'Education Nationale et de la fonction publique d'Etat. Elle n'a de cesse de défendre notre profession et le service public d'éducation.

Cette année le ministère a introduit le vote électronique. L'objectif est simple : faire baisser le taux de participation à ces élections dans l'Education Nationale et diminuer l'influence de la FSU.

## Alors soyons le plus nombreux possible à voter pour les listes présentées par le SNES et la FSU. N'attendez pas le dernier moment pour voter.

Pour voter, munissez vous de l'identifiant qui vous a été communiqué et de votre mot de passe. Quelques clics suffisent et ça se passe [ici](#)